

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 novembre 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 30/10/2025

Délibération N° D-2025-0611-14

Membres présents : 35 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à M. VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 2/37

Messieurs ROTH Pierre, NOE Vincent.

Objet : Admissions en non-valeurs et créances éteintes

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire que la Responsable du Service de Gestion Comptable de Saverne sollicite l'admission en non-valeurs d'un certain nombre de créances qui au vu des motifs invoqués, apparaissent irrécouvrables.

Pour le budget principal, le montant total des titres irrécouvrables s'élève ainsi à 147,73 € pour des admissions en non-valeurs.

Pour le budget annexe des ordures ménagères, le montant total des titres irrécouvrables s'élève ainsi à 17 638,02 € pour des admissions en non-valeurs et de 484,46 € pour des créances éteintes.

Pour le budget annexe de l'école de musique, le montant total des titres irrécouvrables s'élève ainsi à 295,77 € pour des admissions en non-valeurs.

Après délibération, le Conseil Communautaire **accepte**, à l'unanimité, l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables ci-dessus. Le Président **est autorisé** à émettre les mandats correspondants aux comptes d'imputation 6541 – Créances admises en non-valeurs et 6542 – Créances éteintes du budget annexe des déchets ménagers.

Fait à Truchtersheim, le 10 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Raymond ZILLIOX

Le Président,

Justin VOGEL

